



2026_IIOPEB_002 - 1/1

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 09 février 2026

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE, M. Pascal BOUREAU, M. loïc GOJARD, M. Victor DENOUVION

Absents :

M. Gilbert HEBRARD

Délibération N°2026_IIOPEB_002

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2025

Vu les articles L.5421-1 et L.3121-13 du CGCT qui prévoient que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions. »

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2025.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

Président : Monsieur Raymond BERDOU

Liste de présence :

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-Christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE, M. Pascal BOUREAU, M. Loïc GOJARD

Absents :

M. Victor DENOUVION, M. Gilbert HEBRARD.

Le Président remercie les membres de l'I.I.C.E.O.P.E.B. présents lors de cette séance.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

La séance est ouverte à 16h00.

Monsieur le Président débute la séance par la présentation du premier point à l'ordre du jour relatif à l'Adhésion au groupement de commande du département pour l'achat d'énergie et la fourniture de services associés

Dossier N° 1 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU DÉPARTEMENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIES

Résumé
Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie et la fourniture de services associés
Imputations budgétaires

La gestion technique et l'exploitation du barrage de Filhet est attribuée depuis 2021 au Groupement SMDEA/Rives et Eaux du Sud-Ouest. Le marché public a été reconduit pour une durée de 4 ans en Avril 2025.

Le barrage de Filhet se remplit naturellement grâce à son bassin versant. Néanmoins, lorsque les pluies ne sont pas suffisantes, son remplissage est complété par la rivière Arize.

Jusqu'à présent, les coûts inhérents au pompage de ces volumes étaient pris en charge par l'exploitant SMDEA et refacturés dans le cadre de la prestation d'exploitation.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels. Cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007.

Conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut désormais choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l'opérateur historique.

Les personnes publiques font partie des consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres en énergie, ces personnes publiques et, notamment, les collectivités territoriales doivent respecter les règles de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce contexte, le Département de l'Ariège, lui-même acheteur d'énergies, propose de coordonner *un groupement de commandes* pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel ainsi que des services associés. Cette action s'inscrit dans la volonté de favoriser des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des accords-cadres et marchés et par la massification de la commande, ainsi que l'amélioration des services associés. Ce groupement sera composé de plusieurs membres dont l'Institution de Filhet.

L'adhésion au groupement sera effective dès lors que les membres du Conseil d'Administration auront délibérés. L'achat d'Énergie auprès du prestataire choisi dans le cadre d'une commande publique d'achat d'Énergie portée par le Conseil Départemental ne pourra se faire qu'en 2029.

Dans ce contexte, une convention (jointe en annexe) constitutive d'un groupement de commandes doit être approuvée et signée par le Président de l'Institution.

Monsieur le Président propose :

- De décider de l'adhésion de l'Institution de Filhet au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Ariège pour :
 - l'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - la fourniture de services qui y seront associés ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Objet	Constitution d'un groupement de commandes pour : - l'acheminement et la fourniture d'électricité - la fourniture de services associés Définition des modalités de fonctionnement du Groupement
Durée	A titre permanent
Montant	Sans objet

- D'autoriser le Président de l'Institution de Filhet à signer la convention constitutive et à transmettre les besoins de l'Institution, et en particulier le détail des travaux, afin de pouvoir relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement de commandes ;

- De prendre acte que le Conseil Départemental de l'Ariège est, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, l'interlocuteur privilégié de l'Institution de Filhet pour la préparation et l'exécution des accords-cadres et marchés relatifs au groupement ;

- D'autoriser le représentant du coordonnateur du Conseil Départemental de l'Ariège à signer les accords-cadres et marchés issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel pour le compte de l'Institution de Filhet et ce sans distinction de procédures ou de montants ;

- De s'engager à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés dont l'Institution de Filhet est partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget ;

- D'habilier le coordonnateur du Conseil Départemental de l'Ariège à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de l'Institution de Filhet.

Adopté à l'unanimité.

6 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

Monsieur le Président poursuit avec le deuxième point à l'ordre du jour relatif à l'Attribution d'un marché de travaux relatif à des travaux de modernisation de la vannerie et de la serrurerie pour le barrage de Filhet

Dossier N° 2 : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VANTELLERIE ET DE LA SERRURERIE POUR LE BARRAGE DE FILHET

Résumé
Attribution d'un marché de travaux pour des travaux de modernisation de la vannerie du barrage de Filhet
Imputations budgétaires
Chapitre : 21 Fonction : 6312 Nature : 21351 Ligne de crédit : 22 Montant Demandé : 140 136,00 € TTC Dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement

1- Contexte

Suite à la réalisation de l'étude de dangers du barrage de Filhet en 2022, une expertise sur les équipements de la tour de prise du barrage a été préconisée. Des problèmes de corrosions ont été révélés sur les équipements (boulonnerie, pièces des commandes de vannes...) dues à la nature des matériaux présents. L'intervention réalisée en Mars 2023 a mis en avant la nécessité de prévoir la réalisation de travaux de grande ampleur et de haute technicité.

Pour cela un marché à procédure adaptée ouverte pour des travaux de modernisation de vannerie et de serrurerie a été lancé au mois d'août dernier afin de recruter une entreprise chargée de cette réalisation au cours des mois de décembre et janvier prochain.

Rives et Eaux, maître d'œuvre, assiste l'Institution dans la réalisation de cette mission.

2- Cadre de la consultation

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 juillet 2025, en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique, pour l'attribution d'un marché de travaux pour des travaux de modernisation de la vannerie et de la serrurerie du barrage de Filhet.

Les critères de jugement retenus étaient les suivants :

Critères	Pondération
Prix - Définition et appréciation : Ce critère est noté selon la formule de notation : $\text{Note du Prix} = (\text{Montant TTC de l'offre la plus basse} / \text{Montant TTC de l'offre examinée}) \times \text{Nombre de point de la pondération}$.	50 %
Valeur technique - Définition et appréciation : - Méthodologie (organisation générale, détailler l'exécution des travaux) (notée sur 10 points) - Moyens mis à disposition (équipe dédiée et détail des matériels et matériaux utilisés) (notée sur 10 points) - Référence en travaux similaires (notée sur 10 points) - Mesures mises en œuvre et procédures en matière de sécurité des exécutants (notée sur 10 points)	40 %
Performance en matière de protection de l'environnement - Définition et appréciation : Prise en compte de l'environnement dans l'exécution des travaux, traitement et élimination des déchets (à détailler dans l'offre technique)	10 %

Le service des marchés a procédé le 18/09/2025 à l'ouverture des plis remis par 5 candidats à la date limite fixée le 17 septembre à 12 heures.

• Synthèse de l'analyse du critère « Prix » :

Candidat	Montant de l'offre		Note / 50	Écart par rapport à l'estimation
	€ HT	€ TTC		
MECAMONT HYDRO	172 600,00 €	207 120,00 €	33,83	- 9,15 %
ENDEL	116 780,00 €	140 136,00 €	50	- 38,53 %
ACTI	162 300,74 €	194 760,89 €	35,98	- 14,57 %
JOHN COCKERILL – Société mère SA CMS HYDRO – Société fille Candidate	296 058,21 €	355 269,85 €	19,72	+ 55,82 %
CCM France	420 560,00 €	504 672,00 €	13,89	+ 121,35 %

- Synthèse de l'analyse du critère « Valeur technique » :

Candidat	Type Offre	Note /40	Observations
MECAMONT HYDRO	Offre de base	30	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
ENDEL	Offre de base	30	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
ACTI	Offre de base	12	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
JOHN COCKERILL – Société mère SA CMS HYDRO – Société fille Candidate	Offre de base	20	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
CCM France	Offre de base	14	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe

- Synthèse de l'analyse du critère « Performance en matière de protection de l'environnement » :

Candidat	Type Offre	Note / 10	Observations
MECAMONT HYDRO	Offre de base	8	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
ENDEL	Offre de base	8	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
ACTI	Offre de base	2	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
JOHN COCKERILL – Société mère SA CMS HYDRO – Société fille Candidate	Offre de base	2	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe
CCM France	Offre de base	10	Voir détail de l'analyse des critères techniques et environnementaux en annexe

- Proposition de classement des offres et d'attribution du marché :

Les offres sont présentées dans le tableau ci-dessous selon leur classement :

N° Pli	Candidat	Montant HT	Critères		Note / 100	Classement
2	ENDEL	116 780,00 €	Désignation	Note	88	1
			Prix	50		
			Valeur technique	30		
			Performance en matière de protection de l'environnement	8		
1	MECAMONT HYDRO	172 600,00 €	Désignation	Note	71,83	2
			Prix	33,83		
			Valeur technique	30		
			Performance en matière de protection de l'environnement	8		
3	SARL Alliance Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle (ACTI)	162 300,74 €	Désignation	Note	49,98	3
			Prix	35,98		
			Valeur technique	12		
			Performance en matière de protection de l'environnement	2		
4	JOHN COCKERILL – Société mère SA CMS HYDRO – Société fille Candidate	296 058,21 €	Désignation	Note	41,72	4
			Prix	19,72		
			Valeur technique	20		
			Performance en matière de protection de l'environnement	2		
5	CCM France	420 460,00 €	Désignation	Note	37,89	5
			Prix	13,89		
			Valeur technique	14		
			Performance en matière de protection de l'environnement	10		

- **Résultat de l'analyse :**

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise **ENDEL**, qui obtient une note de 88/100 avec un montant de 116 780,00 € HT soit **140 136,00 € TTC**.

Monsieur le Président propose :

- D'approuver l'attribution du marché de travaux de modernisation de vantellerie et de serrurerie du barrage de Filhet à l'entreprise ENDEL pour un montant de 140 136,00 € TTC (Cent quarante mille cent trente-six euros),

Adopté à l'unanimité.

6 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Président de l'I.I.C.E.O.P.E.B.

